

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POUR LA RÉNOVATION DU

PARC D'ÉCLAIRAGE

La présente charte, proposée par la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est**, a pour objet de définir les conditions à respecter pour les entreprises spécialistes de l'éclairage souhaitant participer à des projets de rénovation du parc d'éclairage dans les entreprises artisanales du Grand Est.

Je soussigné(e) M Mme _____,
dirigeant(e) de l'entreprise _____ m'engage à :

- ❖ Suivre l'évolution réglementaire et techniques en matière d'éclairage ;
- ❖ Appliquer au minimum les recommandations de la norme EN 12 464-1 afin d'assurer un éclairage des locaux pour limiter les risques d'accidents et d'assurer un confort de travail ;
- ❖ Effectuer systématiquement une visite en entreprise avant la transmission d'un devis précis et détaillé ;
- ❖ Inclure au devis les fiches techniques des luminaires et des lampes proposées avec les caractéristiques de chacun ;
- ❖ Expliquer au client les caractéristiques des lampes et des luminaires (Lumen / IRC / Température de couleur / réflexion etc.) ;
- ❖ Evaluer le gain économique entre l'installation initiale et le projet proposé (consommation, puissance de fonctionnement, temps de retour, coût d'investissement) ;
- ❖ Proposer une ou plusieurs solutions d'éclairage possibles sur plan (zonage, détection de présence, détection de luminosité etc.) ;
- ❖ Informer le client des différentes aides concernant la rénovation du parc d'éclairage avec l'appui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat si besoin et faire le lien avec les partenaires (collectivités, Plateforme de rénovation énergétique...);
- ❖ Vérifier à l'issue des travaux les différents niveaux d'éclairage, température de couleur, etc du nouveau système d'éclairage.

J'autorise la diffusion de mes coordonnées et photographie sur tout type de support destiné à faire la promotion des métiers de l'artisanat.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements pourra entraîner une rupture de la charte.

Fait le _____ à _____

Signature

Document à retourner complété et signé par mail à :

eretaux@cma-meurthe-et-moselle.fr

Ou par courrier à :

Chambre de Métiers et d'Artisanat de Région Grand Est – Établissement de Meurthe-et-Moselle
A l'attention d'Estelle Rétaux, chargée de mission développement durable
4 rue de Vologne - 54 520 LAXOU

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - Les informations recueillies font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la CMAR Grand Est, la CMA Moselle et la CM Alsace afin de vous référencer dans la liste des prestataires préconisés auprès des entreprises artisanales. La base légale du traitement est le consentement, conformément à l'article 6 §1 a) du règlement général européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles. Les données liées à votre référencement seront conservées pendant une durée de 3 ans, à l'issue de ce délai votre consentement vous sera à nouveau demandé. Ces données sont communiquées uniquement aux entreprises artisanales ayant bénéficié d'un diagnostic éclairage opéré par la CMA. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez, à tout moment, vous opposer au traitement de vos données et opposer le retrait de votre consentement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo.crma-grandest@dposystem.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : www.cnil.fr.